



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



CORONAVIRUS – INFORMATIONS UTILES

La Confédération et les cantons ont durci leurs mesures pour lutter contre la pandémie due au COVID-19. A ce propos :

- La hotline du canton de Berne est à disposition pour fournir des informations générales sur le coronavirus: **0800 634 634**.
- Le site du canton, www.be.ch/corona (en allemand et en français) est actualisé en permanence.
- Pour les questions d'ordre médical, il faut appeler la ligne d'information de l'Office fédéral de la santé publique au **058 463 00 00**.

Autres informations importantes :

- Pour des questions liées aux écoles enfantines et primaires, vous pouvez appeler le 032 751 24 79.
- Un groupe de citoyens a mis en place un système communautaire proposant des solutions aux personnes impactées par la propagation du nouveau coronavirus.

- Lien pour les personnes qui souhaitent proposer un service : <https://forms.gle/a5ZdLwJyG1QN49Mv7>
- Lien pour les personnes qui ont besoin d'un service :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1phBTlMRT8ecgdhNRtlPb1mjWnn7ByCJQJcbLFboASU/edit?usp=sharing>
Le contenu se met à jour automatiquement. Pour les personnes moins habituées à l'Internet, 5 coordinateurs peuvent récolter les demandes des gens qui ont besoin de services à La Neuveville. Ils répondent au 078 714 45 53 et 078 799 87 33.

Le lien vers le groupe Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1120013031664421/about/>
CHANCELLERIE MUNICIPALE

Nouveau CABINET MEDICAL
La Neuveville, Route de Neuchâtel 3
(anc. cabinet du Dr Mosimann)

Dr et Dresse LOISON

Ouverture : 20 avril 2020

Tél. : 032 752 35 80

(numéro déjà ouvert pour la prise de rendez-vous)

Ce couple expérimenté de médecins généralistes s'installe à La Neuveville.

Le cabinet a été refait à neuf, l'infrastructure est moderne.

La Commune de La Neuveville s'est engagée activement dans la création de ce service médical de proximité et de haute qualité.

Lorsque les circonstances le permettront, une journée portes ouvertes sera organisée.

«Quand j'ai
de la difficulté
à commencer
la journée,...

... sentir la brume du
matin sur mon visage
me rafraîchit l'esprit.»

Un conseil de Bernard M., sourdaveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers.

Merci de les aider vous aussi.

www.ucba.ch

UCBAVEUGLES

Union centrale suisse pour
le bien des aveugles

AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

de février à octobre 2020

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

CAJ-DISTRICT CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Le CAJ est fermé jusqu'à nouvel avis

Nous restons disponibles pendant cette période difficile. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter, poser des questions, organiser des futures sorties du CAJ, etc...

Les animateurs du CAJ sont aussi disponibles pour soutenir les jeunes ou les parents de jeunes même lorsque nos locaux sont fermés !

Nous sommes principalement actifs sur Instagram mais restons à votre disposition pour un rendez-vous téléphonique.

Le service de soutien à l'orientation professionnelle est toujours ouvert sur rendez-vous. Nous avons du matériel d'information en cas de besoin.

Nous sommes atteignables du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 078 400 34 35 et sur Instagram @caj_district

Informations complémentaires au 078 400 34 35 / info@lecaj.ch

Site Internet
www.lecaj.ch

Instagram
caj_district

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	10.04.2020		Vendredi Saint
Lundi	13.04.2020		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DE DIESSE À PÂQUES

En raison des fêtes de Pâques, la déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 13 avril 2020.

L'administration communale

RECHERCHE DE MEMBRE COMMISSION SCOLAIRE COLLÈGE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

À la suite de l'élection de Mme Catherine Favre Alves au Conseil communal, nous sommes à la recherche d'une personne pour la remplacer au sein de la Commission scolaire du Collège du district de La Neuveville, afin d'y représenter notre commune.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, d'ici au 30 avril 2020.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Le Conseil communal

FERMETURE TEMPORAIRE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison de l'aggravation de la propagation de l'épidémie de coronavirus, nous informons les citoyens que les guichets de l'administration communale sont fermés à compter du lundi 16 mars 2020, pour une période indéterminée.

Il est cependant possible de contacter l'administration, soit par

- Téléphone : 032 315 70 70

- Courriel : info@leplateaudediesse.ch

- Courrier postal : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Il vous est également loisible de déposer vos lettres ou autres communications importantes dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, disposée à l'entrée extérieure, à proximité du panneau délimitant les heures d'ouverture.

En cas d'extrême urgence et en dehors des heures d'ouverture des guichets, vous pouvez également appeler le Maire au 079 444 78 87.

Des temps supplémentaires d'attente pour le traitement administratif des dossiers sont à prévoir

Le personnel technique, quant à lui, poursuivra ses missions sur le terrain

Prêles, le 16 mars 2020

L'administration communale

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES

En raison des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril 2020. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

L'administration communale



SOUTIEN AUX AÎNÉS (COURSES, PAIEMENTS,...)

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le Groupe d'Animation de Prêles souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Graf Audrey	032 315 31 52 ou 079 281 95 22
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00 ou 079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10 ou 032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

RAPPEL

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.



2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2020, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le Conseil communal

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.



Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Nods, Place du Village, 2518 Nods.

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

Emplacement : parcelle no 1245, au lieu-dit : " Rte de Lignières 11 ", commune de Nods.

Projet : agrandissement du Centre scolaire de Nods sur la partie Nord-Est du bâtiment existant, création d'une issue de secours à l'Ouest de la halle de gymnastique, remplacement d'un escalier extérieur par une rampe adaptée aux personnes à mobilité réduite à l'Est de la halle de gymnastique, suppression et déplacement de l'arrêt de bus.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP.

Dérogation : art. 54c OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 avril 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères

2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à **une distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que *les clôtures en fil de fer barbelé* dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

COMMUNE MIXTE DE NODS

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

1^{er} et 2 mai 2020

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal



Nouvelles de l'administration

Coronavirus dans les EMS Contaminations attestées par le dépistage

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration est consciente du défi que le coronavirus pose aux EMS. Elle leur apporte son soutien pour faire face à l'apparition de la maladie parmi leurs résidents.

Au vu des annonces obligatoires, l'Office du médecin cantonal constate qu'un foyer de COVID-19 s'est déclaré dans un EMS du Jura bernois, où 20 résidents de 67 à 88 ans et 9 membres du personnel ont été testés positifs. Toutes les mesures de protection nécessaires ont été prises et une stratégie adaptée a été mise en place. L'ensemble des personnes concernées est actuellement dans un état stable.

La direction de l'EMS et son médecin avaient décidé, il y a trois semaines, d'isoler totalement la résidence. Ils travaillent en liaison avec le médecin cantonal. Un système de reporting a été établi. Il permet de répondre au plus vite aux besoins thérapeutiques des malades et des autres résidents, de couvrir les besoins en personnel et en matériel et de soutenir l'EMS sur tous les plans pour gérer la situation.

Des échanges réguliers

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) est pleinement consciente du défi que le coronavirus représente pour les EMS. Elle leur adresse régulièrement des informations sur les mesures de protection, la disponibilité des équipements de protection ou encore les modalités de prise en charge des résidents malades. De plus, l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées échange régulièrement avec les associations et les fournisseurs de prestations.

Les institutions sont tenues en particulier de placer les nouveaux résidents en quarantaine pendant 10

jours à compter de leur arrivée et de se conformer strictement aux mesures de protection préconisées par l'OFSP. Des stratégies basées sur des scénarios possibles sont en cours d'élaboration. Elles doivent permettre de trouver des solutions pour faire face dans l'ensemble du canton à la multiplication des cas à laquelle on peut s'attendre dans les EMS.

Au vu de la situation actuelle, le système de santé offre un nombre de lits suffisants. Des discussions sont en cours avec l'armée pour combler les manques de personnel. Les professionnels de la santé peuvent en outre s'inscrire sur la plateforme Coronavirus – Berne pour intervenir en renfort dans les hôpitaux, les EMS et les organisations d'aide et de soins à domicile (Spitex).

Loi cantonale sur l'agriculture Saisie des données simplifiée grâce à de nouvelles bases juridiques

Le Conseil-exécutif met en place les bases juridiques nécessaires pour faire progresser la transition numérique dans l'agriculture. Les processus seront simplifiés et les exploitations ne devront plus saisir leurs données à double. La loi cantonale sur l'agriculture révisée est mise en consultation.

De plus en plus de processus administratifs sont numérisés dans l'agriculture. Cela implique une modification des bases juridiques, raison pour laquelle le Conseil-exécutif adapte la loi cantonale sur l'agriculture. Cette révision permet à l'Office de l'agriculture et de la nature de transmettre des données et de décharger ainsi les exploitations agricoles sur le plan administratif. Comme les données peuvent être échangées entre différents systèmes, elles ne doivent pas être saisies plusieurs fois. Cela favorise des processus intelligents et contribue au

maintien de la compétitivité de l'agriculture et à son renforcement. La protection et la sécurité des données sont une priorité absolue.

Un guichet électronique

Dans le canton de Berne, la politique agricole est mise en œuvre à l'aide du système de cyberadministration GELAN. Les exploitants agricoles et les détenteurs d'animaux y enregistrent en ligne les données et les demandes liées aux différents domaines d'exécution de la législation qui les concernent (paiements directs, contributions aux projets, améliorations structurelles, protection de la nature, Caisse des épizooties, etc.). Jusqu'à présent, les exploitations saisissaient les données dans GELAN, mais les décisions étaient notifiées plus tard par courrier postal. Désormais, les décisions seront notifiées aux exploitants seulement par voie électronique. L'extension du "guichet électronique" permet aux citoyens concernés d'accéder en tout temps, dans la zone protégée du système, à l'ensemble des documents pertinents pour la mise en œuvre de la politique agricole. Cette amplification de la communication électronique améliore l'efficacité et décharge les exploitations sur le plan administratif. Elle est en accord avec l'objectif de transition numérique du programme gouvernemental de législation.

La procédure de consultation devrait durer du 3 avril au 3 juillet 2020.

**ALCOOL
ET MÉDICAMENTS :
GARE AU MÉLANGE !**

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS!
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

10 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Leider können auf Grund der bundesrätlichen Verordnung vom 20. März die Gottesdienste von Karfreitag und Ostern sowie alle anderen Veranstaltungen nicht öffentlich stattfinden. Gerne verweisen wir auf die festtäglichen Gottesdienstübertragungen :

Karfreitag, 10.4.

10.00 Uhr, TeleBielingue: Gemeinsamer Gottesdienst der reformierten Kirchen Seeland West. Produktion in unseren Kirchen durch die Pfarrpersonen, mit einem Vokal- und Instrumentalensemble.

Ostersonntag, 12.4.

11.00 Uhr, TeleBielingue: Gemeinsamer Gottesdienst der reformierten Kirchen Seeland West. Die Videos wurden vorgängig in unseren Kirchen produziert. Das Pfarrteam und ein Vokal- und Instrumentalensemble laden Sie ein, zuhause mitzusingen und mitzufeiern.

Beide Gottesdienste sind anschliessend als Video-Podcasts auf den Webseiten der Kirchgemeinde Pilgerweg-Bielensee.

(www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch/startseite/) und TeleBielingue (www.telebielingue.ch) verfügbar.

Für Gespräche, Fragen und Anliegen stehen Ihnen die Seelsorger jederzeit zur Verfügung. Ihr Anruf ist der diensthabenden Pfarrperson oder Pfr. Peter von Salis willkommen (Tel. 078 741 37 64).

Pikettdienste und Seelsorge

28. März bis 11. April: Pfr. André Urwyler (Tel. 031 971 06 44)

11. bis 18. April: Pfr. Donald Hasler (Tel. 032 338 11 38)

19. bis 24. April: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

Wir wünschen Ihnen viel Mut und Gottvertrauen in dieser besonderen Zeit.

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

La réception de notre secrétariat reste fermé au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudis après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au **079 352 38 12**. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à laneuveville@cathberne.ch. Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Une brochure pour Pâques a été envoyée aux personnes âgées du Plateau. Elle est composée de dessins, photos, textes exprimant les messages des enfants pour encourager nos aînés. Ces brochures sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou stroueche@gmail.com) Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1, 7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com

032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078.922.80.57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site www.labri.ch.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.



Joyeuses Pâques !

C'est d'ordinaire le souhait qui résonne en ces jours de Pâques à venir. Joyeuses, vraiment, alors que notre monde est confiné, restreint, privé de tant de liens ? La joie, elle éclatera lorsque cette lourde pierre qui est le symbole de tout ce qui enferme aura été roulée, lorsqu'on pourra à nouveau se saluer sans crainte ni danger comme Jésus et Marie dans un jardin (Jean 20). Elle éclatera à nouveau quand nous ressentirons dans notre chair un sentiment de liberté retrouvée.

Pour l'heure, il y a des joies simples qui sont vitales à nos quotidiens. A nous de les regarder !

Il y a des joies qui nous soulèvent lorsque la tristesse ou l'abattement sont surmontés.

Il y a des joies qui chantent comme un printemps de beauté, une Parole qui appelle à se relever, un signe de Dieu qui est cet appel à se tourner vers l'Aube qui vient pour malgré tout de Joyeuses fêtes de Pâques ! Allumez une bougie le Jeudi saint à 20h, posez-la en évidence devant votre fenêtre et prenez un temps pour prier. Allumez des bougies chez vous pour celles et ceux qui vous sont chers. Que la lumière du Ressuscité fasse briller confiance et solidarité par la foi qui relie à lui !

Prenez soin de vous. Prenez soin des autres

Contactez-nous

La Neuveville

John Ebbutt, tél. 032 751 28 57 ; Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09 ; Marie-Laure Krafft Golay, tél. 032 315 11 53. Secrétariat, Stefan Wilczynski, tél. 032 751 10 35

Diesse

Stéphane Rouèche, tél. 032 315 27 37

Nods

Solveig Perret-Almelid, tél. 078 956 76 84

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.

- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale. Visites guidées et réservations de salle sur demande : 032 315 21 32
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Fermé jusqu'à nouvel avis.**



Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue: p.ex. 10.- SMS avec VUE10 au 339.

Chaque minute, un enfant perd la vue dans le monde. L'opération est la seule solution. Rendez aujourd'hui la vue aux aveugles.

Dons en ligne sur www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

cbm
mission chrétienne pour les aveugles